



◆ Marché de Seynod

Joli succès le mercredi 19 juin, pour la vente de gâteau au marché de Seynod par l'équipe OVA «de Quintal», accompagnée par les jeunes du centre. A l'instar de leurs homologues de Monnetier qui ont mené la même action en mai au marché d'Annemasse, les bénéficiaires serviront à financer une partie des activités proposées aux enfants lors des minicamps de juillet.

LES DATES A RETENIR Juillet 2019

◆ Mercredi 3 et jeudi 4 : mini-camp pour les enfants du centre de Quintal

C'est dans les montagnes des Bauges, que les enfants et leurs éducateurs iront passer ces 2 jours, à Aillon le Jeune, au centre de vacances «la ferme de la Mense».

Attention, pas de prise en charge le vendredi 5.



◆ Mercredi 10 et jeudi 11 : mini-camp pour les enfants du centre de Monnetier

Le minicamp des enfants et éducateurs du centre de Monnetier se déroulera à Bernex, au centre de vacances les Chautets, en pays de Gavot dans le massif du Chablais.

Attention, pas de prise en charge le vendredi 12.

Mini-camps d'été pour les enfants d'OVA France !

◆ Dimanche 7 : triathlon de Machilly

Le club de triathlon Trisalève Annemasse Agglo organise le dimanche 7 juillet son triathlon annuel sur la base du lac de Machilly. Le club qui compte parmi ses membres les papas, frère et sœur de Léa et Manon reversera une partie de sa recette à OVA France, avec le soutien de l'Alliance Féminine du Genevois (AFG) et des Coureurs du Bonheur du Lions Annemasse.

◆ Déménagement de Quintal vers le Val Vert

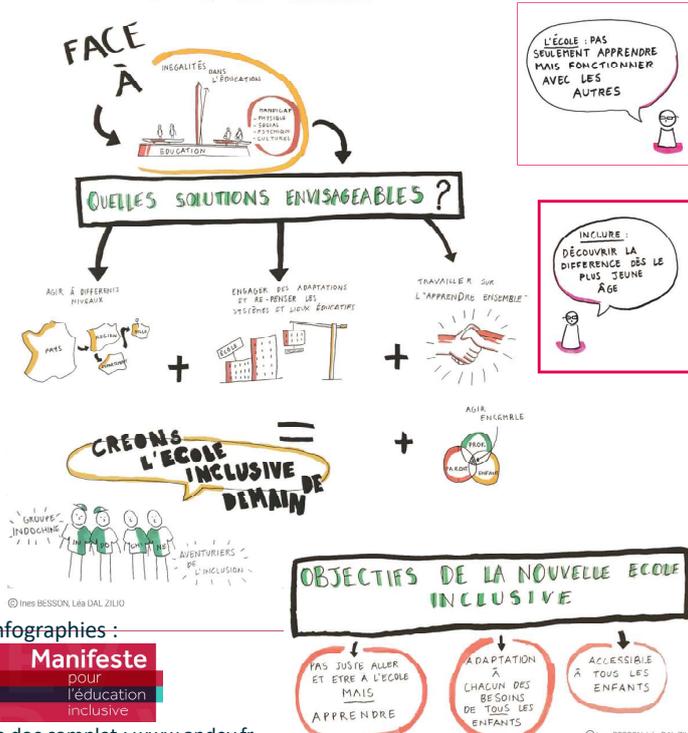
Selon les besoins et l'organisation, les parents pourront être sollicités pour un coup de main. Vous serez prévenus par mail.

◆ Fermetures d'été : les centres seront fermés du samedi 27 juillet 2019 au dimanche 18 août 2019 inclus

◆ AG 2019 : vendredi 30 août au centre OVA France de Seynod

Cette année, l'Assemblée Générale aura lieu au nouveau centre OVA France à la Croix de Barral à Seynod/Annecy. En effet, nous voulons profiter de la présence des parents pour faire une visite de ces nouveaux locaux et et fêter notre accession à la propriété ! Pour ceux qui viennent d'un peu loin, sachez que la Croix de Barral est à peine à 5 minutes de la sortie d'autoroute Seynod centre. Les convocations vous seront envoyées mi-juillet. Nous espérons vous voir nombreux.

ÉDUCATION INCLUSIVE UN ENJEU DE SOCIÉTÉ



Gros plan sur ... l'habilitation familiale

L'habilitation familiale est une alternative plus simple, plus souple que les mesures traditionnelles de protection judiciaire (tutelle, curatelle par exemple).

◆ C'est quoi ? : c'est un dispositif récent qui permet à un proche (descendant, ascendant, frère ou sœur, époux ou épouse, concubin, partenaire de Pacs) de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté. La charge assumée par le membre de la famille est à titre gratuit.

◆ Comment s'y prend-on ?

Dans la 17ème année du jeune :

- Obtenir un certificat médical circonstancié valable 1 an auprès d'un médecin agréé. On peut trouver les listes des médecins par secteur sur le site de la cour d'appel de Chambéry (www.cours-appel.justice.fr/chambery) + partenaires de justice + médecins agréés.

A partir des 18 ans du jeune :

- Faire la demande au juge des tutelles du tribunal d'instance du domicile de la personne à protéger (voir liste des pièces dans doc joint)
- Instruction de la demande avec audition ou non selon les capacités du jeune à s'exprimer
- Décision du juge. A noter que l'habilitation peut être générale ou limitée à un ou plusieurs actes. La durée initiale est de 10 ans, renouvelables.

◆ Quel délai pour l'obtenir ? : Le délai de traitement est d'environ 9 mois. Il faut penser qu'il y aura une sorte de vide entre le début de la procédure et sa conclusion. Par exemple, voir auprès de sa banque pour une procuration sur le compte bancaire du jeune.

Pour en savoir plus : voir PDF joint réalisé par Marie-Hélène (merci !)

Infographies :

Manifeste pour l'éducation inclusive

Le doc complet : www.andev.fr